

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-363-1927 Indemnités.

n° 45-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date de publication
16 février 1927

Date du numéro
1 février 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité allouée pour frais de bureau au chef du service de santé est portée de 510 à 900 francs l'an.